



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :
Module de réception des soumissions de
l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés
Soumission par télécopieur:

1-866-246-6893

Soumission par courriel: soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne seront pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

REVISION 003 TO A INVITATION TO TENDER

MODIFICATION 003 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
l'Agence Parcs Canada
Calgary, AB T2G 4X3

| | |
|--|---|
| Title - Sujet : Upscheek Tashee – Construction de la section Wayii – Réserve de parc national du Canada Pacific Rim | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-20-0443/A | Date : 18 mars 2021 |
| Amendment No. - N° de modification : 003 | |
| Client Reference No. - N° de référence du client : 1552 | |
| GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-21-00947972 | |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 25 mars 2021 | Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR |
| F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Rebecca Chen | |
| Telephone No. - N° de telephone : (587) 439-3529 | Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893 |
| Email Address – Courriel : rebecca.chen2@canada.ca | |
| Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : See Herein – Voir ici | |
| TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE | |
| Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur : | |
| Address - Adresse : | |
| Telephone No. - N° de telephone : | Fax No. - N° de télécopieur : |
| Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur | |
| Signature : | Date : |

Modification 003

La présente modification vise à diffuser des présences à la visite des lieux, à diffuser des questions et réponses et à apporter des modifications au dossier d'appel d'offres.

A. Présences à la visite des lieux

| Vendeur | Nom du représentant |
|-------------------------------|---------------------|
| Hazelwood | Ian Todd |
| Luxton Construction Inc. | Wayne Perepelitt |
| Pirate Excavating | Brad King |
| 1211307 BC Ltd. | Tanya Movato |
| A.C.L. Construction | Janis Meirans |
| WCL | Dean Windley |
| Roc-Star Enterprises Ltd. | Max Gerth |
| Western Shorline Projects | Lance McCollough |
| Western Watershed Design Inc. | Scott McGuinty |
| Bowerman Excavating | Robert Campbell |
| IWCE | Geoff Schulson |

A. Questions et réponses

Q65 Après la visite du chantier : précisions sur le retrait des souches.

R65 Voir la réponse à la question 31 dans la modification 2.

Q66 Après la visite du chantier : précisions sur l'accès à la boucle inférieure

R66 Une boucle de demi-tour depuis le point d'accès permanent à l'extrémité ouest inférieure du chantier du projet (accès 52) jusqu'au point d'accès précédent situé plus à l'ouest sera à la disposition des entrepreneurs. Le sentier situé le long de cette section (environ 250 m) a été préparé en fonction de la hauteur de la couche de base. Si cette boucle d'accès est utilisée, l'entrepreneur doit la remettre dans son état initial, sans frais pour Parcs Canada.

Q67 Article 50 (Rambardes de sécurité en bois) – Veuillez confirmer l'essence et la catégorie du bois de construction requis et indiquer s'il doit être prétraité d'une quelconque façon. La spécification 32 31 14 fournie pour l'appel d'offres (FAO) indique « poteaux écorcés traités » et « rambardes en billots écorcés ». Les plans montrent des poteaux en bois de 140 x 140 et des rambardes de 38 x 140. Aucun des deux ne mentionne les essences ou la catégorie du bois.

R67 Le bois de construction indiqué à ces articles sera du cèdre de catégorie n° 2. Le cèdre rouge ou le cèdre jaune est acceptable, mais ce doit être le même partout, et non un mélange des deux types.

Q68 Article 35 (Ponceau en tôle d'acier ondulée de 19,8 m x 600 mm) – Veuillez confirmer l'épaisseur de la paroi en millimètres pour le ponceau proposé. Il n'y a rien d'indiqué sur les plans ou dans la spécification 33 42 13 FAO.

R68 Une tôle ondulée galvanisée ou revêtue d'aluminium de type II dont la paroi a une épaisseur minimale de 2,0 mm.

- Q69** Les plans indiquent que tous les tuyaux doivent être remplis de 300 mm de gravier de frayère. Cependant, les instructions générales 1.17.8 stipulent que ces travaux ne nécessitent aucun permis de Pêches et Océans Canada et lors de la réunion de chantier obligatoire, le représentant du Ministère a déclaré la même chose en raison de l'absence de données sur les milieux aquatiques pour ce projet. Veuillez indiquer si du gravier de frayère est requis ou non.
- R69** Du « gravier de frayère » n'est pas requis. Cependant, les ponceaux de drainage DOIVENT être partiellement encastrés (remplis à nouveau avec la couche de fondation du sentier) pour s'assurer que toutes les nouvelles traversées permettent le passage des amphibiens ou des petits animaux sauvages. Environ le tiers du ponceau doit être encastré.
- Q70** Pour le géotextile non tissé, les plans indiquent le type TE-6, tandis que le Tableau des prix (nos 29, 32A, 42) indique le type Armtec 200. Veuillez confirmer lequel doit être utilisé ou s'ils sont équivalents.
- R70** Voir le tableau des prix révisé dans la modification 2.
- Q71** Les instructions générales 1.11.3 indiquent que le marquage de la chaussée doit être compris dans le présent contrat. La spécification 32 17 23 FAO indique le marquage de la ligne médiane, mais ne donne aucune précision. Je ne vois aucun marquage routier sur les plans pour la surface de sentier proposée. Le plan X-02 contient un dessin détaillé de l'élargissement de la route proposé pour tenir compte des barrières proposées, ce qui ne semble pas éliminer la ligne blanche existante sur la route. Veuillez confirmer s'il y a du marquage sur la chaussée et, le cas échéant, fournir un dessin détaillé. S'il y a du marquage sur la chaussée pour l'élargissement de la route proposé ou le sentier proposé, devons-nous l'inclure dans les articles 15 et 16 respectivement?
- R71** Voir la réponse à la question 57 dans la modification 2.
- Q72** Article 51 (Tabernacle pour inclinomètre et remplacement du tabernacle existant à BH17-09) – Je ne vois aucun BH17-09 sur les plans. Il y a un BH14-09 sur la route existante et un PH17-05 sur le sentier proposé. La spécification 32 12 16 FAO demande un tabernacle en acier (trou d'homme boulonné et encastré). Veuillez confirmer le ou les emplacements proposés du tabernacle et fournir un dessin détaillé.
- R72** Le BH14-09 est erroné – Les dessins mis à jour indiquent maintenant BH17-09. Le tabernacle encastré a été précisé et sera installé selon les recommandations écrites du fabricant.
- Q73** Article 47 – Veuillez confirmer les dimensions en millimètres des panneaux requis.
- R73** Panneau en forme de diamant (courbes, pentes raides, etc.) : 450 mm X 450 mm
Bases rectangulaires : 600 mm X 300 mm
- Q74** La spécification 31 32 19 FAO et le Tableau des prix combinés indiquent la géogrille biaxiale TE-BX20PP ou l'équivalent, mais les plans indiquent plutôt TE-BX30PP. Veuillez indiquer lequel doit être utilisé.
- R74** Les plans seront révisés de façon à indiquer TE-BX20PP.
- Q75** Il manque un dessin qui indique la peinture thermoplastique à base de méthacrylate de méthyle sur le nouvel asphalte. Est-elle nécessaire à certains endroits?
- R75** Voir la réponse à la question 57 dans la modification 2.
- Q76** Est-ce que les feux sont autorisés sur le chantier?
- R76** Non
-

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-20-0443/A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Autorité contractante
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client
1552

File Name - Nom du dossier
Upscheek Tashee – Construction de la section Wayii – Réserve de parc national
du Canada Pacific Rim

B. Modification du dossier d'appel d'offres

Dessins révisés

Ajouter : Escarpment Trail Design IFT Rev 1 2021-03-12 (002)

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.